

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

7

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 juin 2021



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame BALSON

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Madame FAVIER - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE

**Membres excusés** :

Monsieur CHEVALIER (pouvoir Madame JACQUEMARD) - Madame MODDE (pouvoir Monsieur CHATEAU) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Madame HERVIEU) - Monsieur ROBERT (pouvoir Monsieur MULLER)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2021

Monsieur DESEILLE expose :

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2021.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

Par ailleurs, il est nécessaire d'opérer les ajustements ci-dessous :

1) Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 4 000 € au Pôle d'Economie Solidaire de l'agglomération dijonnaise pour la plateforme de financement participatif "Graines d'actions".

Le Conseil d'Administration du Pôle d'Economie Solidaire de l'agglomération dijonnaise a décidé, suite à la réalisation d'une étude d'évaluation de la plateforme de financement participatif "Graines d'actions", d'y mettre un terme.

Par conséquent, aucun versement n'ayant été effectué, il vous est demandé d'annuler l'attribution de la subvention accordée au Pôle d'Economie Solidaire de l'agglomération dijonnaise lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2020.

2) Lors de sa séance du 22 mars 2021, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 300 € à l'association "La Boîte à Chansons" pour la présentation d'un concert, dans le cadre du festival "Grésilles en Fête".

Par courriel en date du 17 avril dernier, l'association a informé la Ville qu'elle ne souhaitait plus participer au festival "Grésilles en Fête".

Aucun mandatement de la subvention n'ayant été réalisé, il convient donc de procéder à l'annulation de la subvention accordée à l'association "La Boîte à Chansons" lors du Conseil Municipal du 22 mars 2021.

Par ailleurs, la crise sanitaire liée à la COVID19 a eu et a pour conséquence le report ou l'annulation de nombreuses manifestations locales prévues au cours des années 2020 et 2021 dont une grande partie était portée par des associations financées par le biais de subventions municipales dédiées attribuées lors de précédentes assemblées délibérantes.

Conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle en date du 6 mai 2020 qui prévoit des mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des subventions publiques attribuées aux associations pendant la crise sanitaire, les ajustements listés ci-après sont proposés en accord avec les associations concernées :

Conseil Municipal du 16 décembre 2019

Subvention initialement attribuée :

- 120 € au Club des chiffres et des lettres pour l'organisation de son tournoi annuel, le 5 avril 2020
- 810 000 € à l'association "Orchestre Dijon Bourgogne" pour son fonctionnement au titre de l'année 2020
- 1 000 € à l'Association Européenne des Sports de Bourgogne Franche-Comté pour son fonctionnement au titre de l'année 2020 dont le développement des relations sportives internationales avec les clubs dijonnais

Proposition de modification de l'objet de la subvention initialement attribuée :

- Club des chiffres et des lettres : "Subvention de fonctionnement pour l'année 2020"
- Association "Orchestre Dijon Bourgogne" : "625 000 € pour son fonctionnement au titre de l'année 2020 et 185 000 € pour son fonctionnement au titre de l'année 2021". Il est donc nécessaire de modifier la convention relative au financement d'une association n° 20-040 du 17 janvier 2020 par voie d'avenant.
- Association Européenne des Sports de Bourgogne Franche-Comté : "Subvention de fonctionnement pour l'année 2020"

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Subvention initialement attribuée :

- 1 000 € à la Ligue de Bourgogne Franche-Comté du Sport Universitaire pour l'organisation du championnat de France universitaire de cross-country, le 3 décembre 2020

Proposition de modification de l'objet de la subvention initialement attribuée :

- Ligue de Bourgogne Franche-Comté du Sport Universitaire : "Subvention pour l'organisation du championnat de France universitaire de cross-contry, le 2 décembre 2021"

Conseil Municipal du 14 septembre 2020

Subvention initialement attribuée :

- 1 000 € à l'Ensemble Vocal de Bourgogne pour la présentation du spectacle "Messa di Gloria" de Puccini
- 700 € pour le fonctionnement et 700 € dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orients" à l'association "ADEXPRA – Radio Dijon Campus", au titre de l'année 2020

Proposition de modification de l'objet de la subvention initialement attribuée :

- Ensemble Vocal de Bourgogne : "Subvention de fonctionnement pour l'année 2020"
- Association "ADEXPRA – Radio Dijon Campus" : "700 € pour son fonctionnement au titre de l'année 2020 et 700 € pour le festival "Les Nuits d'Orient 2021"

Enfin, lors de l'assemblée délibérante du 14 décembre 2020, vous avez approuvé le projet de la Charte de la Laïcité à intervenir entre la Ville et les associations subventionnées.

La mise en paiement des subventions municipales sera conditionnée à la fois à la signature de la Charte de la Laïcité comme indiqué dans la délibération du 14 décembre 2020 et au respect des modalités de versement prévues pour chaque association dans les tableaux annexés au présent rapport.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse et des sports, de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, de l'écologie urbaine, de l'aménagement, de l'espace public et de la tranquillité publique et des finances, de l'administration générale et du personnel

1 - décider d'accorder les subventions et leurs modalités de versement ainsi que les modifications des objets des subventions accordées lors du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;

2 - m'autoriser, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

3 - m'autoriser, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;

4 - annuler la subvention d'un montant de 4 000 € accordée au Pôle d'Economie Solidaire de l'agglomération dijonnaise lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 ;

5 - annuler la subvention d'un montant de 300 € accordée à l'association "La Boîte à Chansons" lors du Conseil Municipal du 22 mars 2021 ;

6 - modifier l'objet des subventions aux associations ci-dessous accordées lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 :

- Club des chiffres et des lettres : "Subvention de fonctionnement pour l'année 2020"
- Association "Orchestre Dijon Bourgogne" et approuver l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association n° 20-040 du 17 janvier 2020 joint au présent rapport
- Association Européenne des Sports de Bourgogne Franche-Comté : "Subvention de fonctionnement pour l'année 2020" ;

7 - modifier l'objet de la subvention accordée lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 à la Ligue de Bourgogne Franche-Comté du Sport Universitaire comme suit : "Subvention pour l'organisation du championnat de France universitaire de cross-contry, le 2 décembre 2021" ;

8 - modifier l'objet des subventions aux associations ci-dessous accordées lors du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 :

- Ensemble Vocal de Bourgogne : "Subvention de fonctionnement pour l'année 2020"

- Association "ADEXPRA – Radio Dijon Campus" : "700 € pour son fonctionnement au titre de l'année 2020 et 700 € pour le festival "Les Nuits d'Orient 2021";

9 - m'autoriser, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 49**

**Contre : 0**

**Abstentions : 10**